

# Projet de Loi sur la transition énergétique

## FNE vous propose une grille de lecture

Critères de lecture :

- 0 : la mesure n'apparaît pas dans le projet de Loi
- 1 : la mesure existe mais n'est pas suffisamment ambitieuse
- 2 : la mesure existe et est suffisante

### Les objectifs à moyen et long terme

Objectif à 2050 :	0	1	2
- une réduction par 2 de la consommation d'énergie	-	-	-
- un objectif tendant vers 100% d'ENR	-	-	-
- Viser la rénovation de la totalité du parc bâti (résidentiel et tertiaire) à l'horizon 2050 avec un objectif équivalent aux logements neufs	-	-	-

Objectif à 2025 - 2030	0	1	2
- diminution de 45% de GES pour être sur la trajectoire du facteur 4	-	-	-
- diminution de 35% de la consommation d'énergie finale pour être sur la trajectoire de 2050	-	-	-
- 45% d'ENR dans la consommation d'énergie	-	-	-
- 50% de nucléaire dans la consommation d'électricité	-	-	-
- et une réduction d'environ 1/3 de la puissance nucléaire installée (afin de ne pas rénover des réacteurs destinés à être fermés pour éviter le gaspillage d'argent public).	-	-	-

### Mesures à prendre immédiatement avec un échéancier de mise en œuvre

Rénovation bâtiment	0	1	2
- Obligation de rénovation des bâtiments lors des travaux lourds (toitures, ravalement)	-	-	-
- Obligation de rénovation des bâtiments les moins performants (passoires thermiques) à une échéance précise (par exemple les logements G sous 5 ans, les logements F sous 10 ans) au-delà de laquelle ils ne seront plus louables, ni vendables sans réhabilitation	-	-	-
- Intégrer la performance énergétique dans les critères de décence d'un logement	-	-	-
- Rendre obligatoire dans le tertiaire les travaux d'efficacité énergétique dont le temps de retour est au plus égal à 3 ans	-	-	-

<b>Performance énergétique des équipements</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
– Allonger la durée de vie des équipements et de leurs composants et allongeant la durée de garantie et la durée pendant laquelle les pièces détachées doivent être disponibles (en parallèle avec la proposition suivante)	–	–	–
– Accélérer le retrait du marché des produits les moins performants énergétiquement	–	–	–
– Modifier le code des marchés publics pour obliger à prendre en compte une part significative de la performance énergétique dans les critères	–	–	–

<b>Production du mix énergétique</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
– donner à l'Etat la possibilité de fermer une centrale nucléaire pour cause de politique énergétique	–	–	–
– Renforcer les moyens de l'ASN vu le vieillissement des installations pour que la sécurité reste assurée	–	–	–
– Pérenniser les tarifs d'achat pour les installations d'ENR de petites dimensions et pour les installations majoritairement citoyennes (via les citoyens eux-mêmes ou les collectivités territoriales) pour que la France rattrape son retard en ce domaine, avec une lisibilité sur la baisse des tarifs	–	–	–

<b>Aspects financiers</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
– Rendre légalement possible aux collectivités territoriales le rôle de tiers investisseurs à travers des SEM	–	–	–
– Créer une institution financière de la transition énergétique sous contrôle public, dotée d'une gouvernance pluraliste, vers laquelle convergeraient les fonds destinés à la transition (CEE, livret LDD, CIDD, ecoPTZ.. ) et qui se refinancerait à bas cout à la BCE	–	–	–
– Séparer le livret LDD en deux livret, l'un pour les PMI/PME l'autre pour la transition écologique et énergétique dont les fonds seraient dédiés	–	–	–
– Faciliter l'investissement citoyen dans la transition énergétique en s'inspirant de ce qui se passe dans les pays qui ont réussi	–	–	–
– Renforcer (ou au moins maintenir) les moyens financiers de l'ADEME comme outil indispensable pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique	–	–	–